



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

EP



UNEP(DEC)/MED WG.170/2
21 octobre 2000
FRANCAIS
Original:Anglais

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Sixième réunion de la Commission méditerranéenne
du développement durable (CMDD)

Tunis, 14-17 novembre 2000

**RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR LES ACTIVITÉS
DE LA COMMISSION MÉDITERRANÉENNE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
(juillet 1999 – octobre 2000)**

Table des matières

Corps du rapport

- I. Introduction
- II. Bref historique de la CMDD: jalons et décisions
- III. Bilan stratégique pour l'an 2000
- IV. Résumé des activités intersessions
 - a. Comité directeur
 - b. Groupes de travail thématiques
 - c. Suivi des recommandations de la CMDD
 - d. Nouveaux thèmes et études de pré-faisabilité
- V. Coopération avec la CDD-ONU et d'autres partenaires
- VI. Septième réunion de la CMDD

Annexes

Annexe I

Appendice I: Relevé de conclusions de la 3e réunion du Comité directeur

Appendice II: Relevé de conclusions de la 4e réunion du Comité directeur

Annexe II **Groupes de travail thématiques de la CMDD : rapports d'avancement**

Appendice I Libre- échange et Environnement

Appendice II La Gestion Des Villes et le Développement Durable

Appendice III Industry and Sustainable Development

Annexe III

Calendrier des réunions PAM/CMDD et autres (sera distribué au cours de la réunion)

I. Introduction

Le présent rapport d'activité est soumis par le Secrétariat de la Commission méditerranéenne du développement durable conformément au mandat de la cette dernière. Il fait état des progrès accomplis et des problèmes rencontrés au cours de la période juillet 1999 - octobre 2000 dans la mise en œuvre des diverses décisions prises lors de précédentes réunions de la Commission ainsi que des réunions des Parties contractantes.

L'organisation et la mise en œuvre des activités au cours de la période précitée ont, dans une large mesure, reposé sur les débats et conclusions des troisième et quatrième réunions du Comité directeur de la CMDD, et elles ont été avant tout axées sur l'élaboration du Bilan stratégique pour l'an 2000.

Conformément au règlement intérieur de la Commission, les Parties contractantes ont sélectionné quinze nouveaux membres représentant les trois grands groupes de la société – autorités locales, acteurs socio-économiques et ONG – lors de leur Onzième réunion ordinaire (Malte, octobre 1999); ces nouveaux membres ont été invités à prendre part à la présente réunion; il leur a été adressé les rapports de la CMDD et ils ont également été invités, s'ils étaient intéressés, à se joindre aux groupes de travail thématiques en cours.

Suite aux propositions de la troisième réunion du Comité directeur de la CMDD sur lesquelles tous les membres de la Commission ont été consultés, il a été décidé que:

- des séances de travail ad hoc pourraient se tenir au cours des réunions de la CMDD au lieu de certaines séances plénières, selon la nécessité et l'utilité;
- un relevé de conclusions sera adopté à l'issue des réunions de la CMDD; un rapport in extenso sera établi peu après chaque réunion.

Aux termes du règlement intérieur de la Commission, il est prévu qu'un nouveau Comité directeur sera élu au commencement de la sixième réunion. Son mandat durera jusqu'à la prochaine réunion de la CMDD, qui devrait se tenir en Turquie au début octobre 2001 au plus tard et pas moins de 5 semaines avant la Douzième réunion des Parties contractantes (Monaco, 14-17 novembre 2001).

II. Bref historique de la CMDD : jalons et décisions

L'après-Rio a marqué pour le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) une période importante au cours de laquelle les gouvernements de la région méditerranéenne et la Communauté européenne ont amorcé, en coopération avec les partenaires concernés, un processus de transposition et d'adaptation au contexte méditerranéen des principes de la CNUED par l'élaboration de l'Agenda MED 21, la réorientation du PAM, la révision de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, et enfin par la création de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).

La CMDD a été créée dans le cadre du PAM en 1995 à titre d'organe de consultation ayant pour mandat¹:

- d'identifier, d'évaluer et d'examiner les grands problèmes économiques, écologiques et sociaux spécifiés dans l'Agenda MED 21, de formuler à ce sujet des propositions appropriées à l'intention des réunions des Parties contractantes, d'évaluer le caractère effectif de la mise en œuvre des décisions prises par les Parties

1

UNEP(OCA)/MED IG.5/16, annexe XIII (IV-a)

contractantes et de faciliter l'échange d'informations entre les institutions menant des activités relatives au développement durable en Méditerranée;

- de renforcer la coopération régionale et de rationaliser la capacité décisionnelle intergouvernementale dans le bassin méditerranéen pour l'intégration des questions d'environnement et de développement.

Lors de leur réunion extraordinaire (Montpellier, 1er - 4 juillet 1996), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté le mandat et la composition de la Commission². Aux termes du mandat, la Commission se compose de 36 membres, siégeant sur un pied d'égalité et comprenant des représentants de haut niveau de chaque Partie contractante (21), des représentants d'autorités locales, d'acteurs socio-économiques et d'organisations non gouvernementales (15) actives dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

Lors de sa première réunion (Rabat, décembre 1996), la Commission a élu son premier Comité directeur ayant pour président le Maroc, pour rapporteur EcoMediterranea, et pour vice-présidents le CREE, la Croatie, l'Égypte, la Commission européenne et la Tunisie; elle est convenue d'un programme correspondant à plusieurs des besoins prioritaires de la région (gestion durable des zones côtières et gestion de la demande en eau; indicateurs pour le développement durable; tourisme; information, sensibilisation et participation; libre-échange et environnement; industrie et développement durable; gestion du développement urbain et rural).

La méthode de travail a consisté à organiser des groupes de travail thématiques avec des gestionnaires de tâches et des Centres supports pour traiter chacun des thèmes retenus. Les fonds du PAM alloués à la CMDD devaient être considérés comme un capital d'amorçage étant donné que les gestionnaires de tâches et les Centres supports seraient chargés de rechercher le complément de ressources humaines et financières ainsi que de compétences techniques indispensables aux activités des groupes de travail thématiques.

Lors de sa deuxième réunion (Palma de Majorque, mai 1997), la Commission a principalement examiné les progrès accomplis et les difficultés rencontrées depuis sa première réunion.

À leur troisième réunion (Sophia Antipolis, octobre 1997), les membres de la Commission ont approuvé des ensembles de recommandations et propositions d'action se rapportant à la gestion de la demande en eau et à la gestion durable des zones côtières, ainsi qu'un projet de règlement intérieur de la CMDD qui allait être ensuite présenté aux Parties contractantes et adopté par celles-ci lors de leur Dixième réunion ordinaire (Tunis, novembre 1997).

À sa quatrième réunion (Monaco, 1998), la Commission a examiné les progrès accomplis par les six groupes de travail thématiques "à moyen terme" ainsi que les questions se rapportant au suivi des recommandations, aux nouveaux thèmes, à la méthode de travail et à la coopération avec les organisations des Nations Unies et d'autres partenaires. En outre, et conformément au règlement intérieur de la CMDD, un nouveau Comité directeur a été élu, ayant pour président la Tunisie, pour rapporteur Monaco et pour vice-présidents l'EOAEN, Chypre, le MIO-ECSDE, la Municipalité de Silifke et l'Espagne.

La cinquième réunion de la CMDD (Rome, juillet 1999) est convenue d'ensembles de recommandations et propositions d'action se rapportant aux thèmes «Indicateurs pour le développement durable» et «Information, sensibilisation, éducation environnementale et

2

participation»; les recommandations sur le thème «Tourisme et développement durable» ont été revues et finalisées quelques semaines plus tard; ces trois ensembles de recommandations ont ensuite été présentés à la Onzième réunion des Parties contractantes (Malte, octobre 1999) qui a les adoptés; de plus, les membres de la CMDD sont convenus de la série de critères à appliquer pour l'élaboration d'études de pré faisabilité et la sélection de nouveaux thèmes possibles pour le prochain programme de travail de la CMDD.

La cinquième réunion de la CMDD et la Onzième réunion des Parties contractantes ont examiné les objectifs, l'organisation et la méthode de travail pour l'élaboration du Bilan stratégique pour l'an 2000, prévu par le mandat de la CMDD.

À l'occasion de la cinquième réunion de la CMDD, le Directeur exécutif du PNUE a fait part de son soutien au PAM et à sa CMDD qui offrait une enceinte de dialogue et un cadre prometteur pour la définition d'une stratégie véritablement méditerranéenne de développement durable.

III. Bilan stratégique pour l'an 2000

Conformément à la charge que lui avait confiée la CMDD ainsi qu'à la teneur des débats et recommandations de la 5e réunion de la CMDD (Rome, juillet 1999) et de la Onzième réunion des Parties contractante (Malte, octobre 1999), le Secrétariat a lancé, dès décembre 1999, le processus préparatoire du Bilan stratégique; il en est résulté l'établissement de cinq documents de base qui ont été présentés et examinés à la 3e réunion du Comité directeur (Tunis, janvier 2000). Il s'agissait des documents suivants:

- note de cadrage;
- approche méthodologique;
- questionnaire sur les performances environnementales;
- cahier des charges pour la réalisation du Bilan stratégique;
- projet de plan du rapport.

Les membres du groupe de travail spécifique (ou Comité de pilotage) pour l'élaboration du Bilan stratégique, tel que constitué à la 5e réunion de la CMDD et composé de la Tunisie, de la Grèce, de la Ville de Rome, de l'EOAEN et du MIO-ECSDE, ont été consultés par courrier électronique sur les documents de base susmentionnés, avant que ceux-ci ne soient présentés à la 3e réunion du Comité directeur qui a décidé d'inclure Monaco dans le Comité de pilotage.

Aussitôt après la réunion du Comité directeur, le processus d'élaboration des études nationales et régionales a été lancé; pour fournir aux membres de la CMDD une idée claire du vaste contexte dans lequel était élaboré le Bilan stratégique, le questionnaire a été adressé à tous les membres de la Commission, ainsi qu'à d'autres partenaires issus des grands groupes de la société, accompagné de la note de cadrage, de l'approche méthodologique et de la partie du cahier des charges spécifiant leurs tâches respectives.

Bien que la date limite eût été fixée à la fin avril, les questionnaires remplis et les rapports ont été reçus jusqu'à la mi-juillet, ce qui a contrecarré une exploitation complète des informations soumises. Il convient de noter qu'aucun concours financier n'avait été accordé par le Secrétariat pour leur élaboration et que les membres de la CMDD ont, dans l'ensemble, témoigné d'un vif intérêt pour la réalisation de ce travail. À la mi-juillet, des questionnaires avaient été reçus de la totalité des 21 Parties contractantes et de 6 des autres membres (sur un total de 30).

Trois études régionales ont également été établies par des experts:

- «Grands groupes de la société, PAM et développement durable»;

- «Coopération régionale dans la région méditerranéenne»; et
- « Le système du PAM/Barcelone au regard du développement durable».

Le Secrétariat a été aidé par deux autres experts pour l'analyse des éléments contenus dans les questionnaires ainsi que des rapports nationaux et régionaux, et pour l'intégration des informations les plus pertinentes dans le projet de Bilan stratégique.

Pour faire le point sur l'état d'avancement des travaux, ainsi qu'il en avait été convenu à la troisième réunion du Comité directeur, le Comité de pilotage pour l'élaboration du Bilan stratégique s'est réuni à Monaco le 11 mai 2000, et a été suivi, le 12 mai, d'une séance de travail entre les membres de l'Équipe de coordination et de rédaction (le Secrétariat plus les experts concernés).

Plusieurs des membres de la CMDD semblent avoir énormément investi dans les réponses au questionnaire et l'élaboration du rapport national, et certaines des études régionales donnent lieu à une analyse si fouillée qu'il conviendrait **d'envisager de tirer parti de la teneur de ces rapports au-delà de l'établissement du Bilan stratégique**. Ces documents (questionnaires, rapports nationaux et études régionales) et leurs contenus constituent un corpus très riche qui pourrait être, par la suite, analysé et utilisé aux niveaux national et régional.

L'état d'avancement du Bilan stratégique a été en outre examiné par les membres du Comité directeur à leur 4e réunion (Corfou, 22-23 juin 2000), avec les questions liées à la teneur et à l'organisation de la 6e réunion de la CMDD (ordre du jour, groupes de travail, Segment de haut niveau, Déclaration, etc.). Les relevés de conclusions des 3e et 4e réunions du Comité directeur figurent à l'annexe I du présent rapport.

Immédiatement après la réunion du Comité directeur, l'Équipe de coordination et de rédaction a travaillé d'arrache-pied de manière à ce que soit prêt pour la mi-juillet un projet global du Bilan stratégique qui a été, la dernière semaine de ce même mois, adressé à tous les membres de la CMDD en sollicitant d'eux un examen et des observations pour le début septembre. Des observations ont été reçues jusqu'à la fin septembre 2000, quand une deuxième version du Bilan était en cours d'établissement avec les homologues tunisiens concernés.

Il a été accordé, autant que faire se pouvait, la considération voulue aux observations reçues dans l'élaboration de la dernière version du Bilan stratégique pour l'an 2000, y compris un ensemble de recommandations et propositions d'action qui ont été adressées avec le rapport à tous les participants à la 6e réunion de la CMDD, par courrier électronique et par courrier urgent, entre le 20 et 25 octobre 2000 (UNEP(DEC)/MED WG.170/3).

IV. Résumé des activités intersessions

Au cours de la période à l'examen, deux réunions du Comité directeur ont été organisées (janvier 2000 à Tunis, et juin 2000 à Corfou) et principalement consacrées à la préparation du Bilan stratégique et à l'organisation de la 6e réunion de la CMDD. Les questions liées au processus préparatoire de nouveaux thèmes possibles, à l'état d'avancement des groupes thématiques et à la coopération ont également été débattues..

Sur les huit groupes de travail thématiques de la CMDD, trois poursuivent leurs activités. Ils concernent les thèmes «Industrie et développement durable», «Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen» et «Gestion du développement urbain», les deux derniers faisant l'objet d'un travail plus intensif. Des réunions d'experts se sont tenues sur le « libre-échange » et la « gestion urbaine » en avril 2000 à Paris.

Pour le thème «Libre-échange et environnement», la réunion d'experts a centré ses travaux sur l'état d'avancement des études en préparation et sur le contenu de certaines d'entre elles, en vue de l'important atelier qui était organisé du 5 au 7 septembre 2000 à Montpellier – Mèze sur la base d'un grand nombre d'études régionales, nationales et sectorielles (voir rapport d'avancement à l'annexe II, appendice I, du présent rapport).

Pour le thème «Gestion du développement urbain», la réunion d'experts s'est attachée à définir les objectifs, la méthode de travail et les études nécessaires, dans la perspective d'un important atelier qui sera organisé au cours du deuxième trimestre 2001. Depuis lors, un questionnaire a été mis au point et adressée aux autorités nationales et urbaines concernées, conjointement à l'élaboration d'études spécifiques (voir rapport d'avancement à l'annexe II, appendice II, du présent rapport).

En ce qui concerne le suivi des recommandations de la CMDD, les membres de la Commission sont convenus lors de leur 5e réunion que:

- les Parties contractantes devraient envisager des mesures de suivi lorsqu'elles adoptent des recommandations et propositions d'action soumises par la CMDD;
- à cet égard, les Parties contractantes devraient adopter un système de rapports sur la mise en œuvre qui devraient être communiqués à la CMDD;
- il conviendrait d'améliorer la communication avec les Parties contractantes et d'autres partenaires pour faire en sorte que les activités de la CMDD bénéficient d'un effet multiplicateur;
- une approche par projet pilote devrait être favorisée.

À la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes, un groupe de travail ad hoc a examiné les questions de la mise en œuvre et du suivi des recommandations formulées par la CMDD et il est convenu de ce qui suit:

- Les Parties contractantes reconnaissent la nécessité de disposer de mesures de suivi et encouragent la CMDD à élaborer une stratégie à cette fin, de manière à permettre d'évaluer l'efficacité des actions engagées. Par ailleurs, les Parties contractantes s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre et suivre les recommandations adoptées;
- Les Parties contractantes s'emploient à identifier et à associer d'autres partenaires pour la mise en œuvre des recommandations et propositions d'action de la CMDD.

Compte tenu du fait que la CMDD appelle une plus grande visibilité et une diffusion plus large de ses résultats par le biais de projets pilotes et de démonstration servant de tests à la mise en œuvre des recommandations et propositions d'action, le Secrétariat a entrepris ou est en train d'entreprendre les activités suivantes:

- des tirés à part en vue d'une diffusion plus large ont été réalisés pour les recommandations et propositions d'action de la CMDD qui ont été adoptées;
- avec un concours financier de la CE, un projet intitulé «Information, sensibilisation et participation du public dans les pays arabophones» a plaidé en faveur d'une mise en œuvre pilote des recommandations afférentes de la CMDD avec des contributions pertinentes de pays, d'ONG et de partenaires

régionaux; à cette fin, un important atelier a été organisé au Caire du 21 au 23 octobre 2000;

- plusieurs études nationales sur le thème «information et participation» ont été amorcées et élaborées pour l'Algérie, la Tunisie, le Liban, l'Albanie, la Syrie et la Croatie; une publication pour diffusion plus large est actuellement envisagée.
- deux études de cas liées aux recommandations sur le thème «tourisme» ont été réalisées au Liban et en Turquie;
- conformément au programme approuvé par les Parties contractantes et au sein duquel ont été intégrées certaines des recommandations de la CMDD, le CAR/PB prépare actuellement un «Livre blanc» sur le tourisme, et le CAR/PAP a établi une note d'orientation pour l'évaluation de la capacité de charge touristique; par ailleurs, l'un et l'autre Centres préparent, en coopération avec l'Unité MED, deux grands projets régionaux sur les thèmes «Tourisme» et «Gestion des zones côtières» qui seront prochainement soumis à MEDA/SMAP pour financement;
- ainsi qu'en est convenue la CMDD, le CAR/PB a incité les Parties contractantes à affiner le tronc des 130 indicateurs en lui fournissant des documents cadres, des lignes directrices, un concours technique et, si nécessaire et possible, un certain appui financier.

En application de la décision des Parties contractantes, **une stratégie de mise en œuvre et de suivi des recommandations sera élaboré au début 2001** et revue par la 5e réunion du Comité directeur avant d'être soumise à la 7e réunion de la CMDD.

Conformément aux débats et aux recommandations de la 5e réunion de la CMDD (juillet 1999), de la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes (octobre 1999) ainsi que des 3e et 4e réunions du Comité directeur de la CMDD (janvier et juin 2000), le Secrétariat a lancé le processus préparatoire des nouveaux thèmes/questions qui pourraient être inclus dans le prochain programme de travail de la CMDD, dont le démarrage est prévu pour janvier 2002.

Eu égard à la nécessité de laisser s'opérer un processus de «maturation» avant de décider s'il faut retenir la proposition d'un nouveau thème, il a été convenu de réaliser des études de préfaisabilité pour les nouveaux thèmes déjà suggérés ou d'autres thèmes intéressants, de manière à hiérarchiser les thèmes par ordre de priorité à la 6e réunion de la CMDD (novembre 2000). Puis des études de faisabilité détaillées seront réalisées pour les thèmes présélectionnés, au moins, avant leur sélection finale et leur inclusion dans le prochain programme de travail de la CMDD qui sera arrêté à la 7e réunion de la CMDD (octobre 2001).

Les thèmes/questions pour lesquels des études de préfaisabilité ont été réalisées sont :

- Gestion locale et développement durable;
- Désertification et érosion des sols;
- Énergie, transports et développement durable;
- Agriculture et environnement rural;
- Gestion des déchets et modes de consommation;
- Santé et environnement;
- Lutte contre la pauvreté;
- Risques naturelles;

- Coopération internationale en vue d'un développement durable.

Ces études de pré faisabilité ont été réalisées en se fondant sur les critères « importance », « évaluation » et « faisabilité » convenues à la 5e réunion de la CMDD; pour chacun de ces critères, l'attention voulue a été accordée, dans toute la mesure du possible, aux questions suivantes :

importance: qu'est-ce qui fait de ce thème un domaine d'importance prioritaire pour la CMDD et la Méditerranée? Comment les pays membres du PAM et les partenaires le perçoivent-ils?

évaluation: quels sont les grands enjeux pour la région dans le court, le moyen et le long terme? Comment le thème en question contribue-t-il au développement durable en Méditerranée aux niveaux national et régional? Quelle valeur ajoutée peut-on attendre du traitement de ce thème par la CMDD?

faisabilité: quelles informations/connaissances sont-elles disponibles en termes de qualité, quantité, accessibilité et utilisation, et quels travaux sont déjà en cours au sein du PAM et d'autres instances nationales, régionales et internationales? Quels moyens techniques et financiers seraient nécessaires pour inclure ce thème dans le programme de travail de la CMDD, avec l'identification de quelques sources possibles réalistes et accessibles?

méthodologie: compte tenu du niveau donné de connaissance et des moyens techniques et financiers disponibles ou accessibles, quelle serait la méthode de travail la mieux adaptée: un groupe d'experts restreint ou un groupe de travail classique? Sur quelle période – de un à quatre ans – le travail en question devrait-il être réalisé, y compris la période de « maturation », si nécessaire?

Les études de pré faisabilité en question ont été rassemblées dans un rapport (UNEP(DEC)/MED WG.170/4).

V. Coopération avec la CDD-ONU et d'autres partenaires

Suite aux décisions de la Onzième réunion des Parties contractantes et de la 3e réunion du Comité directeur de la CMDD visant à organiser la 6e réunion de la CMDD conjointement avec la CDD-ONU, le Secrétariat avait repris contact avec cette dernière, en tablant sur ses engagements favorables antérieurs; des dispositions pratiques pour l'organisation de la réunion conjointe avaient été envisagées en février 2000 avec les responsables concernés de la CDD-ONU. Malheureusement, le Secrétariat de la CDD-ONU nous a informés, à la fin mars 2000, de sa décision d'annuler sa participation, en raison d'un manque de fonds.

Cependant, compte tenu des discussions menées à la CDD 8 sur la **préparation du Sommet de la Terre II**, la **CMDD** gagnerait beaucoup en visibilité en tant que cas régional et concret riche d'enseignements si **elle pouvait être associée au processus préparatoire** de cet événement majeur qui aura lieu en 2002. À cette fin, en plus d'être associée à certains groupes de travail, que ce soit directement ou par l'entremise du PNUE, la CMDD pourrait décider de **résumer le rapport du Bilan stratégique**, en vue d'une large diffusion, notamment à l'occasion du Sommet de la Terre II, en tirant les enseignements de notre expérience régionale et en faisant ressortir l'importance du niveau régional comme passerelle indispensable entre les niveaux mondial et national.

Par ailleurs, et compte tenu des **nouveaux thèmes possibles** qui pourraient être intégrés dans le programme de travail de la CMDD, le Secrétariat aura à **instaurer ou à renforcer la coopération avec des organisations et institutions internationales concernées**, notamment le PNUD, l'OMS, la FAO, la CDD-ONU et l'OCDE. Eu égard à l'expertise disponible au sein du PAM et de la CMDD, une étroite coopération avec les organisations

concernées sera essentielle pour entreprendre une évaluation pertinente, principalement à propos des questions liées à la pauvreté et à la santé, ou encore à la désertification et à l'agriculture.

VI. Prochaine réunion de la CMDD

Comme il en a déjà été convenu, la **7e réunion de la CMDD** se tiendra **en Turquie**, suite à l'aimable invitation du Ministère de l'environnement de Turquie; étant donné que la Douzième réunion des Parties contractantes se tiendra à Monaco du 14 au 17 novembre 2001, la 7e réunion de la CMDD devrait être organisée pour le début octobre 2001 au plus tard, de manière à ce que le Secrétariat soit en mesure de transmettre les résultats de la CMDD aux Parties contractantes, quelques semaines avant leur réunion ordinaire. Les autorités turques concernées sont invitées à **proposer les dates et le lieu de la réunion**.

Trois grandes questions pourraient déjà être inscrites à l'**ordre du jour provisoire** de la 7e réunion de la CMDD:

1. les recommandations et propositions d'action relatives aux thèmes «Industrie et développement durable», «Libre-échange et environnement» et «Gestion du développement urbain», que la CMDD devra adopter avant de les soumettre à la Douzième réunion des Parties contractantes;
2. la sélection de nouveaux thèmes et du programme de travail pour les deux prochaines périodes biennales (2002-2003 et 2004-2005, au moins, en prenant en compte la nécessité d'avoir un délai raisonnable de maturation pour certains thèmes);
3. la stratégie de suivi des recommandations et propositions d'action (conformément à la décision de la Onzième réunion des Parties contractantes); sur cette question spécifique, un groupe de 4 à 6 experts travaillant en relation étroite avec le Secrétariat pourrait être mis sur pied, avec le concours financier nécessaire (quelque 50 000 dollars E.U. pour les honoraires des consultants et deux sessions de travail).

La 7e réunion de la CMDD pourrait durer 3 ou 4 jours, en fonction du temps à allouer à chacune des questions ci-dessus et de la méthode de travail (des séances de travail ad hoc pourraient être très utiles pour les points ci-dessus - au moins le 1. et le 2.); avec l'ouverture et l'adoption du relevé de conclusions, **une réunion de 4 jours pourrait mieux répondre au programme**.

ANNEXE I
Appendice I

**Relevé de conclusions des travaux de la troisième réunion du Comité directeur de la
CMD, 20-21 janvier 2000, Tunis**

Le Comité directeur a pris note avec intérêt du contenu du document de travail de la réunion à propos duquel il a pris les décisions suivantes :

I. BILAN STRATEGIQUE POUR L'AN 2000

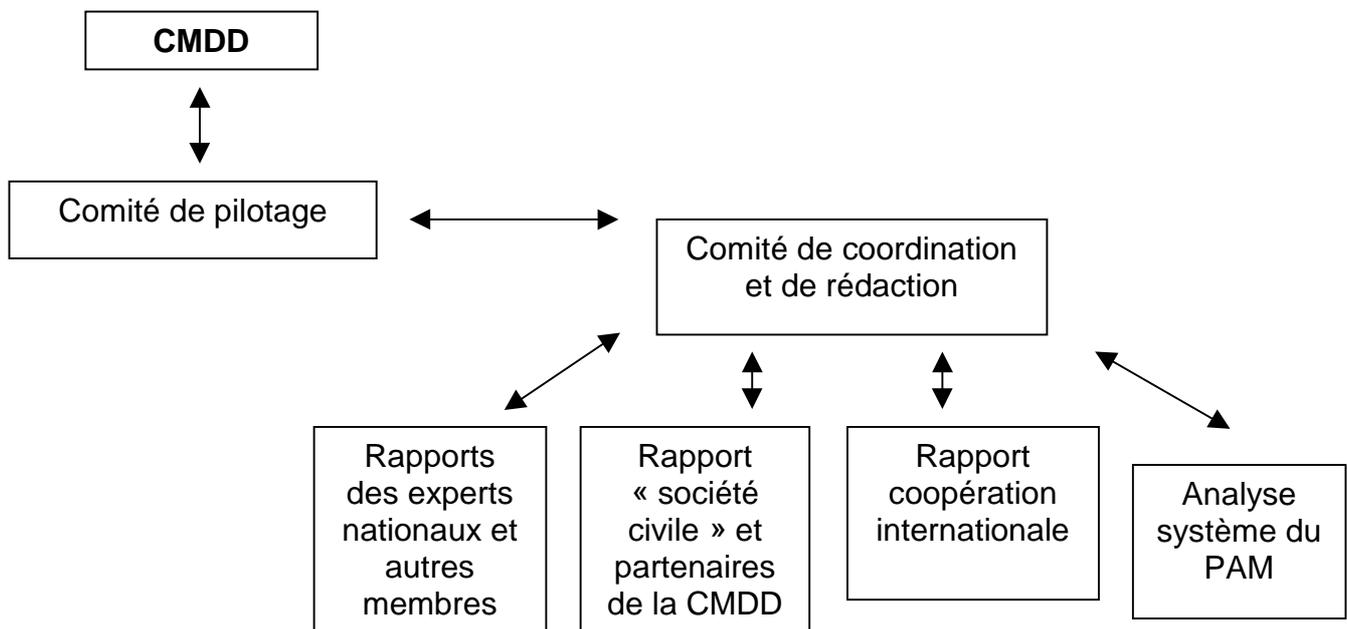
1. Contenu du rapport et questionnaire

- Le Comité directeur a approuvé le plan d'ensemble du rapport et du questionnaire et a convenu de ce qui suit :
- a) de prendre en compte les points suivants pour la finalisation des documents relatifs au lancement des activités préparatoires :
 - rester dans un contexte de développement durable en évitant de privilégier l'environnement au détriment des composantes du développement ;
 - dans la liste des thèmes à traiter, insérer également les services, (notamment financiers), les nouvelles technologies de communication, la sensibilisation et l'éducation, la coopération transfrontière (notamment pour le transfert du savoir) en mettant en valeur le rôle des ONG, des autorités locales et des organisations socio-économiques ;
 - b) de rappeler dans les enjeux :
 - que c'est la mer qui réunit les Méditerranéens et constitue leur préoccupation commune ;
 - qu'il existe toujours une disparité entre les deux rives de la Méditerranée qu'il convient de garder à l'esprit tout au long de l'analyse ;
 - que les changements climatiques pourraient exercer d'importantes répercussions sur la région ;
 - que la Méditerranée est exposée aux risques du trafic maritime et d'une réduction quantitative de ses ressources naturelles;
 - c) de ne pas trop focaliser sur le PAM et d'élargir le Bilan aux autres acteurs du développement durable ;
 - d) d'utiliser à bon escient les indicateurs en s'efforçant à l'avenir de les quantifier, sans tomber pour autant dans un « rapport sur l'état de l'environnement » ;
 - e) de s'attacher à l'aspect institutionnel de la mise en œuvre des décisions plutôt qu'aux détails techniques ;
 - f) de mettre la Méditerranée en perspective mondiale, eu égard notamment aux grandes conventions internationales auxquelles il convient d'ajouter la Convention sur la diversité biologique ;
 - g) d'évaluer à leur juste mesure l'importance et l'impact des coopérations régionales, en particulier le partenariat euro-méditerranéen et des coopérations bilatérales, intra et extra-méditerranéennes.

2. Organisation des travaux

➤ Sur un plan pratique, le Comité directeur est convenu :

- a) d'informer sans délai l'ensemble des membres de la CMDD qu'ils devraient se préparer instamment aux tâches nécessitées par la préparation du Bilan stratégique en leur demandant d'identifier sous quinzaine l'expert ou le consultant qui entreprendra le travail ;
- b) d'adresser le questionnaire aux délégués nationaux de la CMDD ainsi qu'aux membres des trois catégories en sollicitant la contribution spécifique de ceux-ci, étant entendu que les pays conservent la responsabilité de la production et de la validation des informations les concernant ;
- c) de veiller à une participation et une contribution actives de tous les acteurs de la société civile, et principalement des membres des trois catégories de la CMDD ;
- d) de privilégier d'emblée et dans la mesure du possible la préparation de fiches synoptiques des diverses contributions ;
- e) de veiller à tirer le meilleur parti des informations existantes tant au sein du PAM qu' auprès des pays et des institutions internationales ;
- f) assigner au groupe de travail chargé du Bilan stratégique la dénomination de Comité de pilotage, élargir sa composition à Monaco et accueillir favorablement l'offre de Monaco d'organiser la prochaine réunion dudit Comité;
- g) de proposer à M. Batisse de se joindre au Comité de rédaction qui sera composé en outre de M. Ennabli et de M. Hoballah et de considérer positivement l'offre d'assistance de la France ;
- h) d'adopter une structure de travail que l'on peut représenter schématiquement comme suit :



3. Financement

Enfin, au plan du financement, utiliser en priorité les ressources actuellement disponibles, soit 50.000 dollars (PAM/UE et Monaco), pour appuyer l'élaboration des documents. Les ressources devraient contribuer au financement des rapports régionaux ("société civile", "coopération internationale", "analyse du système du PAM") et le cas échéant à un soutien aux experts nationaux. Le Secrétariat continuera de rechercher des fonds additionnels.

- Le projet de plan du Bilan et le questionnaire seront revus à la lumière des observations du Comité directeur et adressés dès que possible à l'ensemble des membres de la CMDD et des experts.

II. INTEGRATION DES NOUVEAUX MEMBRES DE LA CMDD

- Confirmer les recommandations de la réunion de Malte visant à intégrer les nouveaux membres qui en font la demande dans les activités intersessions des groupes de travail, les gestionnaires de tâches restant inchangés ;
- Inviter les anciens membres actifs et intéressés des groupes de travail à poursuivre leur concours dans le suivi des recommandations en coopération avec le Secrétariat et les Centres concernés du PAM ;
- Encourager les membres de la CMDD à travailler en réseau pour la mise en œuvre des recommandations de la CMDD.

III. NOUVEAUX THÈMES ET PROBLÉMATIQUES

- La sélection des nouveaux thèmes doit procéder d'un travail de maturation progressive ; la sixième réunion de la CMDD sera chargée de classer par priorité les thèmes de travail en vue d'une sélection définitive qui sera effectuée lors de la septième réunion ;
- Afin de faciliter le travail de la sixième réunion (« prioritarisation des thèmes »), le Secrétariat procédera à des études de pré-faisabilité en utilisant les critères figurant dans son rapport ;
- Selon les priorités retenues par la sixième réunion, le Secrétariat entreprendra les études de faisabilité détaillées en vue du choix et du lancement du nouveaux thèmes ;
- Pour l'ensemble de ces travaux de préparation, le Secrétariat, selon le cas, fera appel à l'expertise des membres de la Commission, aux CAR ou sollicitera le concours des organisations internationales compétentes ;
- En ce qui concerne les thèmes achevés, le Comité directeur a rappelé qu'il convient d'assurer le suivi des recommandations en favorisant la diffusion des informations, en publiant des études pertinentes et en invitant les membres à lancer des projets pilotes ou de démonstration en réseaux relatifs à la mise en place de certaines des recommandations avec l'assistance du PAM, si nécessaire ;

IV. COOPERATION AVEC LA CDD/ONU

- Poursuivre et renforcer la coopération avec la CDD/ONU, notamment dans la perspective du processus de Rio+10 ;
- En retenant le principe de la tenue d'une réunion parallèle sur la CMDD lors d'une session de la CDD/ONU, il a été convenu d'attendre l'établissement du Bilan stratégique afin d'avoir un meilleur impact. En conséquence, cette réunion parallèle pourrait se tenir à la session de 2001 ;
- Intégrer la réunion régionale consultative prévue avec la CDD/ONU dans la 6^{ème} réunion de la CMDD, ce qui conférerait à cette dernière une dimension nouvelle et un plus grand retentissement au Bilan stratégique ;
- Après finalisation des discussions avec la CDD/ONU le Secrétariat préparera pour la signature de la Présidente du Comité directeur de la CMDD une lettre d'invitation aux Ministres et aux représentants de la CDD et du PNUE.

V. AGENDA DES ACTIVITÉS INTERSESSIONS

- Outre les activités de suivi des thèmes achevés déjà évoquées, poursuivre et mener à bien pour la 7^{ème} réunion de la CMDD en Turquie les trois thèmes restants du programme de Rabat.

VI. PROCHAINE RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR

- Compte tenu du programme de travail très chargé pour 2000 – préparation du Bilan stratégique, études de pré-faisabilité, travaux sur les trois derniers thèmes et préparation de la sixième réunion de la CMDD -, convoquer la 4^{ème} réunion du Comité directeur à Corfou pour les 22 et 23 juin 2000.

VII. SIXIÈME RÉUNION DE LA CMDD ET ORDRE DU JOUR

- Demander au Secrétariat de la CMDD de discuter avec la CDD/ONU des modalités pratiques de l'organisation de cette 6^{ème} réunion conjointe, qui se tiendrait du 21 au 25 novembre 2000 à Tunis;
- Centrer la réunion sur deux éléments majeurs : le Bilan stratégique et les nouveaux thèmes ;
- Retenir la structure de l'ordre du jour provisoire, étant entendu que le contenu de celui-ci sera examiné de concert avec le Secrétariat de la CDD/ONU avant finalisation à la prochaine réunion du Comité directeur en juin 2000 ;
- Proposer des améliorations dans les travaux des réunions de la CMDD, et notamment :
 - a) adopter à l'issue des réunions un relevé de conclusions et décisions et non plus un rapport *in extenso* ;
 - b) tenir des groupes de travail *ad hoc* au cours des réunions pour nourrir le travail des plénières .

ANNEXE I
Appendice II

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DES TRAVAUX DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ
DIRECTEUR DE LA CMDD, 22-23 JUIN 2000, CORFOU.**

Le Comité directeur a pris note avec intérêt de l'importance et du contenu des documents de travail de la réunion qui ont été préparés sous de fortes contraintes de temps et de moyens et qui, au-delà de leur synthèse dans le cadre du Bilan Stratégique, constituent une importante source d'information pour l'ensemble des partenaires méditerranéens.

Après présentation de ces documents par le Secrétariat et les experts concernés, ainsi qu'une discussion sur les points les plus pertinents, le Comité directeur a adopté les conclusions et décisions suivantes :

I. ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES DU BILAN STRATÉGIQUE POUR L'AN 2000, Y COMPRIS UN PROJET DE DÉCLARATION

a) pour la poursuite de l'élaboration du Bilan, il conviendra de prendre en compte les points suivants :

1. la vision et l'approche stratégiques doivent être mieux présentées pour être pleinement visibles et exploitables;
2. l'insularité et sa problématique spécifique devront être traitées, éventuellement en faisant l'objet d'un encadré dans le rapport;
3. autant que faire se peut, il faut dissocier les autorités locales de la société civile, trop souvent associées sous la même rubrique dans le rapport, et procéder à cet effet aux remaniements nécessaires dans le texte sur la société civile;
4. l'accent sera davantage mis sur les changements climatiques et la nécessité d'une volonté politique plus affirmée dans ce domaine;
5. Les aspects «dégradation de la qualité de la vie» et «problèmes de pollution des eaux» (assainissement y compris) doivent être davantage pris en compte, notamment dans le cadre d'un développement urbain durable;
6. dans le chapitre sur les enjeux du développement, il est nécessaire de présenter les tendances macro-économiques et leurs conséquences dans la région;
7. le chapitre III sera restructuré en quatre chapitres dans un souci de lisibilité et de cohérence; certains éléments du chapitre III anticipent le contenu des chapitres IV et V, et il conviendra de veiller à effectuer leur transfert dans ces deux derniers;
8. Le rapport, en son état actuel, donne peu d'informations sur la mise en place et le renforcement des capacités en matière de gestion de l'environnement et de développement durable dans la région méditerranéenne; avec l'envoi du Bilan remanié aux membres de la CMDD, il conviendra d'attirer l'attention sur cette lacune en sollicitant des données additionnelles;
9. pour la section «recommandations», bien faire la part du politique et du technique, en insistant sur le premier et sur l'élan en faveur du développement durable;
10. la question de financement des activités de développement durable devra être mise en exergue avec les diverses options qui s'offrent dans la région, le rôle des bailleurs de fonds et de la coopération bilatérale;
11. employer, chaque fois que c'est possible, une terminologie simple pour décrire les structures et les mécanismes; le message final doit être percutant et accessible à un large public;

- b) En ce qui concerne les modalités pratiques de consultation, coopération et diffusion liées au Bilan stratégique, le Comité directeur recommande ce qui suit :
1. la question de la visibilité, en particulier à travers une politique de l'information et de la communication plus dynamique, est aussi capitale pour la CMDD que pour le PAM dans son ensemble; aucun effort ne doit être ménagé pour que cet aspect soit privilégié, notamment lors de la diffusion du Bilan Stratégique puis à toutes les étapes ultérieures de la coopération méditerranéenne en matière de développement durable;
 2. dans la synthèse des informations fournies par les membres de la CMDD, les pays doivent figurer nommément dans la partie descriptive, comme c'est le cas dans la version actuelle, sous réserve d'une vérification de leur part lorsque le rapport remanié leur sera adressé en leur demandant d'ajouter quelques données chiffrées sur les des actions ainsi que sur le personnel qui travaille dans le domaine de l'environnement et du développement durable, s'il y a lieu;
 3. le développement durable est pour le PAM et la CMDD un enjeu qui doit les amener à s'interroger sur leur rôle, leurs compétences, celles des Centres d'activités régionales et des programmes, et à envisager éventuellement une restructuration qui permettrait de faire intervenir d'autres partenaires et des sources d'expertise extérieures;
 4. privilégier l'approche « en réseaux » pour les trois catégories de la CMDD (autorités locales, acteurs socio-économiques et ONG);
 5. inciter à une collaboration étroite et suivie entre les CDD nationales et la CMDD ainsi qu'entre la CDD des NU et la CMDD, notamment après une analyse du type de relation à développer ainsi que des voies et moyens utiles et nécessaires à la mise en place d'une stratégie de coopération;
 6. saisir l'occasion du Bilan pour poser aux Parties contractantes la question de la méthode de travail de la CMDD : soit poursuite du système actuel, soit introduction de nouveaux intervenants comme les organisations internationales pour les questions où le PAM manque de l'expertise nécessaire;
 7. le mode opératoire retenu pour la rédaction des recommandations est le suivant : le Secrétariat et les deux experts de l'équipe de préparation du Bilan établiront des propositions de recommandations qui seront adressées aux membres de la Commission vers le 15 juillet 2000; sur la base des observations des membres, le Secrétariat et les experts concernés ainsi que d'autres membres éventuels se réuniront dès que possible vers le 20 septembre à l'invitation de la Tunisie, pour établir la version finale des recommandations ainsi qu'une ébauche de la Déclaration.

II . 6^e RÉUNION DE TUNIS ET SON ORDRE DU JOUR

- a. les dates arrêtées sont celles du mardi 14 au vendredi 17 novembre 2000;
- b. la proposition initiale d'ordre du jour a été révisée comme suit pour tenir compte de l'adoption éventuelle d'une Déclaration par le Segment ministériel :
 1. les deux premières journées, consacrées principalement au Bilan stratégique, comporteront une plénière suivie de séances de travail ad hoc sur les performances, la coopération régionale, les recommandations et la Déclaration; elles seront conclues par une nouvelle séance plénière;
 2. le Segment ministériel se réunira le jeudi 16 en vue d'adopter la Déclaration, après présentation par les Ministres de leur vision pour la Méditerranée ainsi que d'une

Stratégie méditerranéenne de développement durable, sur la base de lignes directrices qui seront fournies par le Secrétariat ;

3. après le Segment ministériel, la CMDD siègera à nouveau en plénière pour se consacrer aux points restants de l'ordre du jour jusqu'à la clôture de la réunion le vendredi 17 novembre 2000.

III. ÉTAT DES TRAVAUX DES GROUPES THÉMATIQUES

Le Comité directeur a pris bonne note de l'état d'avancement des travaux des groupes de travail sur les trois thèmes encore en cours : « industrie et développement durable », « libre-échange et environnement » et « gestion urbaine ». Il sollicite et encourage une participation dynamique aux activités préparatoires concernant ces thèmes de manière à aboutir à des recommandations réalistes et pratiques.

IV. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA CMDD

- a. Le Comité directeur approuve et encourage la réalisation d'études pilotes, et notamment jumelées, pour la mise en œuvre et le suivi des recommandations de la CMDD;
- b. ces études pilotes devront servir aussi à l'élaboration de lignes directrices qui seront présentées à la prochaine réunion des Points focaux du PAM pour la mise en œuvre et le suivi des recommandations de la CMDD, conformément à une décision de la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes.

V. ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES DES NOUVEAUX THÈMES

- a. Le Comité directeur confirme la méthode retenue pour le choix d'éventuels nouveaux thèmes : études de préféabilité selon les quatre critères préalablement retenus permettant d'établir une première liste prioritaire à la 6^e réunion de Tunis et une liste définitive à la 7^e réunion prévue en Turquie;
- b. dans le choix des thèmes, il sera également tenu compte des recommandations du Bilan stratégique et de la Déclaration qui seront adoptés à Tunis.

VI. COOPÉRATION AVEC LA CDD/ONU

- a. le Comité directeur a pris acte de l'annulation, par la CDD/ONU, de l'organisation conjointe de la sixième CMDD ainsi que de sa participation à la réunion de Tunis;
- b. il convient de saisir l'occasion des activités préparatoires de RIO+10 (Sommet de la Terre II) pour poursuivre la coopération avec la CDD/ONU, notamment avec les résultats du Bilan stratégique, et éventuellement instaurer une coopération avec d'autres instances comme les commissions économiques régionales.
- c. La 6^e réunion de Tunis devrait permettre de rappeler à tous les membres de la CMDD qu'ils doivent, d'une manière générale, adopter une stratégie de présence et de participation active de la Commission dans tous les forums et processus internationaux pertinents;
- d. Le Comité directeur demande au Secrétariat d'inviter à la réunion de Tunis des 14-17 novembre 2000 tous les acteurs et organisations actifs dans le domaine de l'environnement-développement en Méditerranée et dans d'autres régions du monde.

ANNEXE II
Appendice I

**LIBRE-ECHANGE ET ENVIRONNEMENT
DANS LE CONTEXTE EURO-MEDITERRANEEN**

**RAPPORT DES GESTIONNAIRES DE TACHE
ET DU CENTRE SUPPORT**

A/ CONTEXTE ET DEMARCHE

1/ L'intégration européenne (4 pays riverains de la Méditerranée sont membres de l'Union européenne et des discussions pour une éventuelle adhésion sont engagées avec 4 autres pays) et le partenariat euro-méditerranéen qui réunit à ce stade les 15 pays de l'Union européenne et 12 pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) sont les principaux processus de structuration prévisible de la relation libre-échange/environnement pour la région méditerranéenne.

Un accord d'union douanière entre la Turquie et l'Union européenne est entré en vigueur début 1996 et des accords d'association ont déjà été signés entre l'Union et 5 pays méditerranéens non membres. Ces accords, en parallèle avec les programmes nationaux et régionaux MEDA, conduisent à l'instauration progressive d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne (date objectif : 2010), mais peuvent aussi comprendre de nombreuses autres mesures, y compris pour la protection de l'environnement. La déclaration de Barcelone a notamment reconnu qu'il importait de "concilier le développement économique avec la protection de l'environnement, d'intégrer les préoccupations environnementales dans les aspects pertinents de la politique économique et d'atténuer les conséquences négatives qui pourraient résulter du développement sur le plan de l'environnement".

2/ La volonté d'intégration économie-environnement paraît d'autant plus nécessaire pour la Méditerranée que :

- la qualité de l'environnement est un atout majeur pour le développement actuel et futur d'une région qui dispose de peu d'avantages comparatifs pour un développement industriel et agricole classique. Le développement du tourisme (première destination mondiale), des services et industries de haute technologie, et d'une agriculture de qualité en dépendent directement et déterminent largement l'avenir de la région.
- Les ressources naturelles (eau, sols, littoral...) sont précieuses et très fragiles, mais aussi limitantes pour le développement et l'espace méditerranéen est un "hot spot" mondial de la biodiversité terrestre.
- La dégradation de l'environnement et la nécessaire mise à niveau environnementale représentent déjà des coûts considérables qui pèsent sur les sociétés et les gouvernements.

Dans ce contexte général, privilégier l'approche curative pour corriger les effets négatifs peut s'avérer très coûteux et conduire à des situations d'irréversibilité, déjà nombreuses dans la

* à titre d'exemple, le Maroc a estimé que le coût annuel de la dégradation de son environnement représentait 8 % du PIB national et la Banque Mondiale a évalué à 9 milliards de dollars US le coût annuel d'altération de la santé par la pollution de l'air et de l'eau dans la région MENA (40 % des urbains sont concernés).

région. L'enjeu consiste au contraire à guider en amont le développement dans une voie à faible dégradation sociale et environnementale en évitant les cheminements à coûts très élevés constatés aujourd'hui dans de nombreux pays et à transformer autant que possible l'environnement de simple contrainte en avantage valorisable.

Le Partenariat euro-méditerranéen en cours de construction a donc un rôle essentiel d'orientation pour permettre la création d'un espace régional de développement durable.

3/ Dans ce contexte général, la CMDD, lors de sa 5^{ème} réunion (Rome, 1-3 juillet 1999) a adopté un programme de travail dont l'objectif, à ce stade, était de tirer les leçons utiles de certaines expériences régionales et nationales et d'approfondir l'analyse de quelques secteurs clefs pour la Méditerranée en focalisant la réflexion sur les impacts possibles du libre-échange sur l'environnement et sur la prise en compte de l'environnement dans les premiers accords d'association.

Cette approche est complémentaire de celle, plus classique, de l'étude des impacts des normes environnementales sur le commerce. Mais elle est, par nature, plus complexe et difficile à objectiver car :

- l'impact du libre-échange sur l'environnement est de type indirect : les effets du libre-échange passent à travers le système économique, en modifiant notamment les équilibres macro-économiques (balance commerciale, budget du gouvernement) et les prix relatifs des produits et services. Cette évolution, qui peut être très importante pour certains produits, conduit à transformer les volumes et la composition de la production et de la consommation, ce qui se répercute alors sur la société et l'environnement.
- Le champ concerné est extrêmement large, ce qui nécessite de se focaliser sur certains aspects qui paraissent plus prioritaires.
- Il y a actuellement très peu de travaux, de données et même de méthodes pour évaluer les changements induits par le libre-échange.
- Il s'agit, pour la plupart des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, de changements "à venir", les premiers accords d'association signés (Tunisie, Maroc) entrant actuellement en vigueur.
- Les impacts à venir dépendent aussi largement des politiques qui sont et seront mises en œuvre, l'enjeu étant justement d'éclairer la décision publique sur les évolutions souhaitables de ces politiques.
- Le processus de construction régionale s'entrecroise avec le processus général de mondialisation.

Malgré ces difficultés, l'approche retenue par la CMDD de privilégier l'analyse des impacts du libre-échange sur l'environnement, plutôt que les impacts de la réglementation environnementale sur le libre-échange, paraît incontournable pour aider à la décision publique. Cette approche est d'ailleurs aussi mise en œuvre dans le cadre de l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sous l'égide de la Commission de Coopération Environnementale (CCE) puisqu'une première analyse de ce type a été réalisée pour trois secteurs importants de production (maïs, électricité, élevage bovin).

4/ Pour mener à bien ce travail, un certain nombre d'experts de diverses disciplines du Nord et du Sud de la Méditerranée ont été mobilisés. Leurs travaux et propositions ont été présentés et discutés lors d'un atelier régional qui s'est tenu à Montpellier et Mèze du 5 au 8

octobre 2000, lequel a réuni 12 pays et plusieurs organisations internationales et non gouvernementales.

Ce travail d'expertise représente un apport conséquent à la réflexion euro-méditerranéenne. Les analyses réalisées ont porté sur les domaines suivants :

- évolution des échanges commerciaux des pays méditerranéens et du cadre multilatéral commerce/environnement ;
- leçons d'autres expériences régionales : ALENA et intégration de l'Espagne, Grèce, Portugal et Pologne dans l'Union européenne. L'expérience de l'Asie du Sud-Est a été également approchée dans l'étude industrie ;
- réflexions prospectives régionales dans le domaine de l'industrie et de l'agriculture focalisées sur les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée et sur les impacts possibles du libre-échange ;
- aspects environnementaux des accords d'association (Tunisie, Maroc, Autorité Palestinienne, Turquie, Egypte, Israël) passés avec l'Union européenne ;
- analyses nationales sectorielles sur certains modes de consommation (Maroc, Liban et Syrie) et certaines branches de production industrielle (Liban, Tunisie, Turquie, Syrie, Bosnie-Herzégovine).

5/ Le travail des experts s'est focalisé sur les évolutions constatées ou envisageables ainsi que, le cas échéant, sur la prise en compte des aspects environnementaux dans les négociations. Ce travail a permis d'élaborer un premier constat partagé des impacts possibles et de certains aspects institutionnels.

Il a également été demandé aux experts, au vu des analyses réalisées, de faire des propositions qui mériteraient, à leurs yeux, d'être soumises à discussion. Celles-ci ont fait l'objet de débats, en petits groupes et en séance plénière, lors de l'atelier de Montpellier-Mèze, ce qui a permis de dégager certaines orientations. Celles-ci et les mesures à proposer nécessitent dans l'ensemble des analyses plus approfondies notamment sur la question agricole et la question sociale, ainsi que sur les mécanismes d'action qui pourraient être proposés à l'échelle régionale et dans les accords pour une meilleure intégration de la dimension environnement/développement durable.

La Commission européenne a fait part, à cet égard, de son souhait d'engager rapidement une seconde phase de travaux d'évaluation. Celle-ci pourra donc se nourrir des premiers travaux de la CMDD et contribuer à leur suite.

B/ ELEMENTS DE CONSTAT

1/ Actuellement, pratiquement tous les pays méditerranéens non membres de l'Union européenne ont des niveaux de protection élevés (la part de l'Union européenne dans les recettes des droits de douane représente par exemple 28,80 % du revenu fiscal du Liban, 19,21 % en Algérie et 15,86 % en Tunisie contre 0,66 % en Israël) et sont largement déficitaires pour l'ensemble des produits échangés.

L'un des enjeux essentiels du projet de zone de libre-échange euro-méditerranéenne est d'accélérer l'ouverture des pays et d'améliorer la compétitivité de productions actuellement trop faibles ou trop concentrées sur des catégories de produits peu dynamiques ou à faible

valeur ajoutée (si on compare la situation de la Méditerranée à celle d'autres régions mondiales).

Mais le risque d'une telle libéralisation pour les PSEM est un accroissement des importations immédiat de l'Union européenne au détriment de la production locale, alors que l'enjeu pour l'Union européenne ne saurait être de gagner des parts de marché à court terme mais bien plutôt de favoriser le développement de ses voisins du Sud pour donner à la région euro-méditerranéenne dans son ensemble une plus grande compétitivité mondiale, une stabilité et une prospérité partagées.

Dans ce contexte, le libre-échange est un outil qui doit être nécessairement accompagné d'autres mesures pour permettre la réussite du Partenariat euro-méditerranéen.

2/ Les différentes expériences régionales (ALENA, UE, Asie du Sud-Est ...) montrent l'ampleur des impacts possibles du libre-échange au plan économique, social, environnemental et territorial. On peut constater notamment dans les pays moins développés s'intégrant à des zones régionales de libre-échange :

- un accroissement important des importations et du déficit de la balance commerciale (ex : Grèce, Espagne, Portugal, Turquie, Mexique ...) ;
- un effet de dimension avec croissance de certaines productions, de la consommation, des importations et exportations. Cet effet de croissance a un impact très important sur les transports internationaux (multiplication par 7 prévue dans l'ALENA), nationaux et urbains, le développement des emballages, et l'environnement (émissions, pollutions ...) ;
- des changements dans la composition de la production (la part des produits manufacturés dans les exportations du Mexique est passée de 25 % à 90 %) avec des effets positifs ou négatifs pour l'environnement ;
- de lourds impacts pour l'agriculture traditionnelle et les zones rurales fragiles. Ainsi pour le secteur du maïs au Mexique constate-t-on à la fois : pauvreté accrue, exode rural et émigration ; remplacement de variétés traditionnelles par des variétés transgéniques et perte de diversité génétique; pression accrue sur les ressources en eaux et sols et accroissement des intrants et pollutions sans que des progrès significatifs aient été enregistrés sur d'autres secteurs de production agricole.
- Le creusement des déséquilibres régionaux entre les zones urbaines et côtières d'un côté et les zones rurales de l'autre (Espagne, Grèce, Mexique ...).

Toutes ces expériences régionales montrent la nécessité de politiques préventives pour l'environnement et le développement durable.

3/ Dans l'ensemble, les économies moins dynamiques et plus protégées des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée ainsi que le niveau de développement social et la plus faible disponibilité de ressources par rapport au Mexique font que ces pays se trouvent dans une position plus délicate que le Mexique face à la libéralisation des échanges et sont moins en mesure de faire face à un ajustement brutal de leur économie.

Les risques d'impacts négatifs sociaux (renforcement de la pauvreté, exode rural...) et environnementaux (perte de biodiversité, dégradation de paysages...), pour les **secteurs agricoles traditionnels** (céréales, élevage) qui représentent l'essentiel des emplois dans plusieurs pays, sont notamment très élevés si la zone de libre-échange euro-méditerranéen

ne devait être élargie aux produits agricoles sans précautions ni politiques adaptées. Dans l'autre sens, il n'est pas certain que la libéralisation des échanges bénéficierait beaucoup au secteur d'exportation de ces pays (fruits et légumes) dont le développement aurait des impacts environnementaux négatifs (pression accrue sur les ressources en eau, pollution) mais aussi positifs (respect des normes environnementales de certains produits).

Dans le **domaine industriel**, un effet positif du libre-échange sera l'accès plus facile, et à des prix plus bas, aux technologies propres. Parmi les principaux risques on peut noter la multiplication des sites critiques (hot spots) sur le littoral (90% des industries se concentrent déjà aujourd'hui sur le littoral en Tunisie), un volume global de consommation d'énergie, de transports et de pollution en forte augmentation (de 144 M de tep en 1990 à 337 M de tep en 2010) et les impacts sur des PME peu capables d'internaliser les surcoûts environnementaux et d'affronter la concurrence (alors qu'elles représentent la majorité des entreprises). Des politiques d'accompagnement pour aider à cette mise à niveau, éviter les risques de délocalisations polluantes, créer des systèmes de transports adaptés et améliorer l'efficacité énergétique sont à promouvoir.

Un autre impact important du libre-échange sera l'évolution des **modes de consommation** avec un fort accroissement de la consommation d'emballages due à la croissance de la consommation de biens de consommation et d'automobiles qui augmentera à une vitesse plus élevée que les revenus. Celle-ci s'accompagnera d'impacts environnementaux très élevés si des mesures ne sont pas prises (traitement et recyclage des déchets, développement des transports en commun, fiscalité, réglementation ...).

Le développement des transports routiers et des grandes surfaces commerciales contribuera à accroître les émissions de gaz et les risques de congestion urbaine, alors que les pays et les villes disposent dans l'ensemble de peu d'espaces et de ressources pour y faire face.

4/ L'ALENA représente une première expérience d'accord de libre-échange qui s'accompagne d'accords parallèles sur l'environnement et le travail. La séparation des accords se traduit par une certaine subordination des accords sociaux et environnementaux aux objectifs commerciaux, notamment dans le domaine des investissements, ce qui paraît contradictoire avec l'affirmation que chaque partie peut instaurer ses propres normes environnementales.

Cependant les accords multilatéraux d'environnement (AME) et le principe de précaution sont pris en compte dans l'accord commercial lui-même (ALENA). Une partie importatrice peut notamment établir des restrictions commerciales au nom de clauses bien spécifiées du type SPS (sanitaires et phytosanitaires), la charge de la preuve de l'absence de risques revenant à la partie exportatrice (contrairement aux règles de l'OMC). L'ALENA s'est aussi accompagnée de la création d'une "Commission de Coopération Environnementale" (CCE) qui a mis en œuvre des procédures d'évaluation des impacts et auprès de laquelle la société civile a la possibilité de faire des recours.

La plupart des experts ayant conduit les analyses estiment qu'au stade actuel du processus de Barcelone, l'intégration des préoccupations environnementales dans les accords d'association et les différentes politiques économiques et sectorielles est très insuffisante, sinon absente, malgré l'esprit et le texte de la Déclaration de Barcelone. La question environnementale dans les premiers accords signés n'est évoquée souvent qu'en annexe et est séparée des objectifs d'ajustement des équilibres macroéconomiques et de circulation des investissements. L'évolution des normes vers les standards européens est parfois citée avec des risques d'exigence d'efficacité trop rapide et sans que les accords incluent des objectifs précis et des critères pour les atteindre, ainsi qu'il est fait pour les objectifs du libre-échange.

A l'échelle régionale, les dispositifs opérationnels pour intégrer les principes de Rio (par exemple le principe de précaution) et assurer une évaluation en continu des impacts et des réponses restent par exemple à instaurer.

5/ Les études réalisées dans les pays ont montré combien il était nécessaire et utile de développer des démarches transversales entre autorités chargées de l'environnement, autorités chargées du commerce et du développement économique, autorités locales et acteurs de la société civile (notamment les entreprises, Chambres de Commerce et d'Industrie, ONG). Ce type de démarche peut faciliter par exemple l'inclusion des objectifs et mécanismes environnementaux dans les efforts de mise à niveau économique.

Elles montrent aussi la grande diversité des situations, l'intérêt d'échanger sur les pratiques entre Nord et Sud de la Méditerranée et la nécessité de poursuivre dans la mise en œuvre progressive d'un réseau d'expertise et d'évaluation.

ANNEXE II
Appendice II

**GROUPE DE TRAVAIL DE LA CMDD SUR LA GESTION DES VILLES ET
LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT
COUVRANT LA PERIODE JUILLET 1999 – OCTOBRE 2000**

1. A l'occasion de la réunion de consolidation de ce Groupe de travail tenue à Sophia Antipolis début juin 1999, il a été décidé qu'un Comité d'orientation du Groupe serait créé. L'objectif de ce Comité est d'orienter le travail du Groupe en définissant ses priorités et les actions concrètes qu'il doit engager. En raison de restrictions budgétaires, la première réunion du Comité d'orientation n'a pu être organisée qu'au début de la période biennale 2000-2001.
2. La première réunion du Comité d'orientation, tenue à Paris les 11 et 12 avril 2000, a rassemblé 16 participants (gestionnaires de tâches, centres de soutien et experts renommés en la matière). Un appui considérable à l'organisation de la réunion a été accordé par la Fédération des villes unies qui est un des membres du réseaux Médicités.
3. Les principales activités du Groupe dans la période biennale 2000-2001 seront les suivantes :
 - rédaction d'un bref document de travail à envoyer aux autorités municipales et nationales, présentant une première vision régionale des thèmes de développement des villes et d'environnement en région méditerranéenne,
 - établissement d'un questionnaire à envoyer à quelques 100 villes méditerranéennes et aux autorités nationales concernées par les politiques urbaines, pour renforcer au niveau de la Méditerranée l'intérêt pour le travail de la CMDD dans le domaine de la gestion des villes,
 - analyse « approfondie » de 15 villes méditerranéennes choisies,
 - élaboration de 5 études infra-régionales dans le but de compléter l'évaluation des principaux impacts environnementaux, spatiaux, institutionnels et sociaux de l'urbanisation dans les pays du sud méditerranéen et pour approfondir la connaissance des questions de gestion (capacités administratives, techniques et financières à l'échelle municipale et métropolitaine),
 - élaboration d'études thématiques concernant certains des thèmes prioritaires (mondialisation et villes, coopération décentralisée),
 - élaboration de deux études de synthèse régionales : une sur les tendances d'urbanisation et les impacts sur l'environnement et la qualité de la vie, et l'autre sur les réponses à l'urbanisation, et
 - organisation, à Barcelone, fin avril 2001, d'un atelier de travail régional.
4. Toutes ces actions devraient aboutir à des propositions et recommandations à l'intention de la CMDD et des Parties contractantes. Les recommandations devraient souligner la nécessité d'accentuer le rôle des villes dans le développement durable, de renforcer les capacités locales pour la gestion des villes en région méditerranéenne, et de développer davantage la coopération régionale en la matière.
5. La réunion a également pris des décisions concernant l'échéancier de ces activités et les questions financières relatives au travail du Groupe. Les activités devront être bien planifiées en tenant compte des dates de la réunion de la CMDD qui se tiendra en Turquie et de la réunion des Parties contractantes qui se tiendra à Monaco, toutes les deux en 2001. Les participants ont demandé aux pays d'assurer un appui financier au travail du Groupe, complémentaire à celui fourni par les Parties contractantes.

6. En mai et juin 2000, les centres de soutien ont procédé à l'exécution des décisions du Comité d'orientation. Le Plan bleu a rédigé un bref document d'introduction intitulé « Villes et développement durable ». L'objectif de cette note était de fournir des renseignements de base sur les questions urbaines en Méditerranée et une justification de l'activité de la CMDD dans ce domaine. Le PAP et le PB ont conjointement préparé un questionnaire à l'intention des villes méditerranéennes. La note et le questionnaire ont été envoyés aux maires d'environ 100 villes méditerranéennes. Le but de cette action était de sensibiliser les villes et d'informer les responsables municipaux du projet, ainsi que d'obtenir leurs commentaires et suggestions.
7. Bien que ce questionnaire ne soit pas exhaustif et qu'il soit relativement facile à remplir du fait qu'il n'exige pas de réponses quantifiées, on n'a reçu qu'un nombre limité de réponses. Afin d'accélérer le processus, le PAP/CAR a une fois de plus contacté les villes qui n'ont pas répondu et a prié ses Structures focales nationales d'en faire autant.
8. Le PB/CAR a soumis à l'UE une proposition de projet, demandant son financement pour une partie des activités envisagées par le plan de travail du Groupe. L'UE devrait communiquer sa réponse dans les meilleurs délais. Toutefois, jusqu'ici il n'y a pas eu de progrès significatifs dans la mobilisation de fonds supplémentaires dans certains des pays, particulièrement ceux qui ont fait des engagements à l'occasion de la réunion de Paris.
9. Au cours du mois de septembre, un second questionnaire à l'intention des autorités nationales a été préparé et il leur a été envoyé début octobre. Par sa taille et son envergure ce questionnaire est semblable à celui envoyé aux villes. Il permettra de comparer les opinions et les idées qu'ont sur certaines questions d'intérêt commun les responsables à différents niveaux gouvernementaux, du local au national. Par ailleurs, les deux questionnaires permettront de mieux connaître quelles sont les questions communes et quelles sont les zones d'intervention potentielles dans les différentes parties de la Méditerranée. Le délai de renvoi de ce second questionnaire est le 15 novembre 2000.
10. Le 22 septembre 2000, une réunion *ad hoc* a eu lieu à Barcelone, avec la participation des gestionnaires de tâche (Médités) et des centres de soutien (PAP et PB). Les progrès réalisés par le Groupe ont été examinés et certaines modifications ont été apportées au plan de travail et à l'échéancier proposés, dans le but de se conformer à la situation existante. Il a été décidé que la prochaine réunion du Comité d'orientation se tiendrait dans les meilleurs délais. En vue de réduire les frais, il a été proposé de l'organiser en marge d'une autre réunion, par exemple la Réunion euro-méditerranéenne sur la société civile qui se tiendra à Marseille du 10 au 12 novembre 2000.

ANNEXE II
Appendice III

Report of the Thematic Group
“Industry and sustainable development”¹
(Cultural, economic, technical and financial aspects of progressive
elimination of land-based pollution)

(Tunis, November 14th-17th, 2000)

Summary report prepared by Mr Giovanni Guerrieri - Task Manager

Since the fifth Meeting of the Mediterranean Commission for Sustainable Development, held in Rome on July 1999, the Thematic Group, under the co-ordination of Algeria, Morocco (FID) and Italy, and with the support of the MEDPOL Programme, CP/RAC and ICS/UNIDO, has been carrying out the agreed work plan according to the schedule and with only minor delays.

As agreed, since the very beginning, the Group has considered as priority the making some practical tools available. This approach was in fact considered essential for the implementation and the use of the guidelines and the inventories being prepared, and also it was considered that practical tools may be instrumental for the preparation of the basis for the modernisation of the industrial sector in a sustainable development context, particularly for the SMEs.

In consideration of the little resources available, the Group has agreed in making full use of the existing activities. To this end, the activities of MEDPOL and CP/RAC were therefore taken into consideration from the very beginning, and in particular those involving direct relations with the industrial sector (CP/RAC and ICS/UNIDO), and those related to the implementation of the SAP and the LBS Protocol (MED POL).

In addition to the specific achievements of the above mentioned activities, the Group has decided to consider the development of actions aiming at sensitizing SMEs on the importance of the integration between enterprise and environment as a tool of competitiveness, and at promoting capacity building and “industry outreach” activities through specialised institutions operating in the Mediterranean Region.

Some steps concerning a closer contact with the industrial sector have been successfully made including exchange of information to industrial associations and the involvement of the latter in specific activities. On this purpose CP/RAC, ICS/UNIDO and CEFIC/EUROCLOR have already included in their regular work plan some actions such as studies, seminars, workshops and training courses. This approach will allow to test, from now, the practical tools being developed before presenting them to the MCSD and to the Contracting Parties. .

¹ Report received on 25th of October 2000, only in English

In relation to the above, the most important initiatives carried out are:

by ICS/UNIDO:

- Workshop on the Analysis of the Industrial Component the Coastal Areas of the Adriatic Sea Environment
- Workshop on Planning Rehabilitation of Degraded Industrial Areas in the Mediterranean by DSS
- Workshop on Tools for Understanding Landscape Patterns in Coastal Areas Induced by Industrialisation
- Workshop on Agro-Industry Development in Coastal Areas (to be carried out next December)

by CP/RAC

- Study on the recycling possibilities and potential uses of used oils (including oils of vegetable and mineral origin), in order to include information on the present measures adopted in MAP countries related to this theme.
- Training Workshop on the Objectives and Methodology to carry out a Minimisation Opportunities Environmental Diagnosis (MOED): a tool aimed at assessing an industrial activity to detect potential opportunities for preventing and reducing pollution at source, and for providing the business with sufficient data for it to orientate its policy towards cleaner practices and technology that are technically and economically viable.

The work carried out at MED POL, concerning the preparation of an assessment of industrial pollution in the region by category of activities is expected to be completed within the current year.

Moreover, through a very substantial contribution of ICS/UNIDO, a first version of a regional internet information system, ICSnet, has been prepared. It is a network that provides a pathway to experts, technologies, trends, links, events and news. It is a key tool for contacts and information sources regarding industrial pollution prevention, eco-efficiency and energy saving, but also some specific issues on existing opportunities in training, incentives, financial support and access to available technologies. It allows regional experts and stakeholders to remotely access available information and provides world-wide visitors with up-to-date information. The system started with the existing ICS database and will be extended through a membership registration to external users who will provide additional data and information that can be of interest to ICSnet. The maintenance and the updating of the information system will be assured by ICS/UNIDO.

A first review of the different outputs has been done until now by virtual meetings, using electronic means. The final overhaul of the results of the work carried out during the running year is planned to be made through a Thematic Group Meeting scheduled in Como (Italy) during the second half of the year 2000 hosted by ENICHEM and EUROCHLOR. Some difficulties faced by the supporting organizations are now suggesting a postponement of the Meeting to a later date.

ICS/UNIDO is actively seeking additional sponsors to organise next year a training workshop on Industry and Sustainable Development related to the Mediterranean Basin.

Finally, the Group is very pleased to inform the MCSD that:

1. Some Cleaner Production Centres have been established in the Mediterranean Region: Croatia (Croatian CP Centre), Greece (CP Centre), Malta (Cleaner Technology Centre), Morocco (CP Centre), Spain (CEMA-CP/RAC), Tunisia (CP3) and Turkey (TUBITAK).

Bosnia and Herzegovina and Israel are planning to establish a Centre in a few months.

2. the CP/RAC has changed the company name from Centre d'Iniciatives per a la Producció Neta (CIPN) to in Centre per a l'Empresa i el Medi Ambient –CEMA- (“Centre for the enterprises and the environment”) and won the III Spanish Prize “Company and Environment”.